

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute natures réalisés au cours de l'année.

Les résultats de 2023 s'établissent comme suit :

	2023	2022
Résultat de Fonctionnement	257 903.06 €	268 009.17 €
Résultat d'Investissement	792 684.98 €	559 847.90 €
Résultat Global de Clôture	1 050 588.09 €	827 857.07 €

1. Section de Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	250 914.34 €	
012	Charges Personnel + assimilés	270 430.52 €	
014	Atténuation de produits	90 512.00 €	
65	Autres charges de gestion	88 476.35 €	
66	Charges financières	20 777.94 €	
68	Amortissements	2 157.00 €	
70	Ventes		3 102.44 €
73	Impôts et Taxes		782 131.14 €
74	Dotations, subventions,		65 174.76 €
75	Autres produits de gestion		48 750.41 €
13	Remboursement charges Secu		14 003.29 €
002	Excédent fonct. reporté 2022		68 009.17 €
TOTAUX		723 268.15 €	981 171.21 €

1.1. Recettes de fonctionnement

En 2023, la commune a notamment perçu :

- 723 318 € de contributions directes : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales via la part départementale de foncier bâti.
- 36 381 € de Dotation Globale de Fonctionnement (34 691 € en 2022)
- 17 104 € de Dotation de Solidarité Rurale
- 63 851.88 € d'autres recettes fiscales et assimilées : droits de mutation, taxe sur la consommation finale d'électricité, compensations fiscales, FCTVA
- 72 507.16 € d'autres recettes (remboursement de charges, subventions de fonctionnement, revenus des immeubles, produits exceptionnels, concessions cimetières, occupation domaine public, assurance, dotation recensement, ...)

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses sont les suivantes :

- 250 914.34 € de charges à caractère général : prestations de services, études, fluides, entretien et réparations, assurances, fournitures administratives et scolaires, transports scolaires, ...
- 270 430.52 € de charges de personnel et assimilés
- 88 476.35 € de subventions aux associations, indemnités maire adjoints, Aide secours CCAS, participations aux organismes...
- 90 512 € d'attribution de compensation à Grand Lac, reversement FPIC
- 20 777.94 € de charges financières (intérêts des emprunts)
- 2 157 € dotations aux amortissements

2. Section investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	Dont restes à réaliser	351 000 €	
001	Solde d'exécution de la section		559 847.90 €
	d'investissement reporté		
10	Dotations Fonds divers réserves	0 €	278 468.93 €
040	Opérations d'ordre		
041	Opérations d'ordre	3 113.86 €	3 113.86 €
13	Subventions		276 304.00 €
16	Remboursement d'emprunt	80 045.76 €	208 000. 00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 160.00 €	
21	Dépenses d'équipement	449 887.09 €	
28	Amortissements		2 157 €
TOTAUX		535 206.71 €	1 327 891.69 €

2.1. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 327 891.69 € et sont constituées :

- des reports et excédents de l'exercice précédent
- des amortissements de l'exercice
- du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2021
- des taxes d'urbanisme
- des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, CAF, SDES...)

2.2. Dépenses d'investissement

Les principaux investissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Mandaté 2023	
Frais de notaire	144.00 €	
Bâtiment petite enfance	149 749.30 €	
Agencement bâtiment	2 780.98 €	
Aménagement RD 913	234 473.44 €	
Rénovation Eclairage Public	27 932.88 €	
Informatique	5 309.11 €	
Autre matériel et outillage	6 311.88 €	
Mobilier	9 232.23 €	
Autres immobilisations	13 953.27 €	
Total	449 887.09 €	

2.3. Emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023
0006	Ecole	88 518.94 €	70 998.14 €
0008	2ème emprunt ECOLE	10 811.91 €	9 047.62 €
TOTA	AL SELECTION	99 330.85 €	80 045.76 €

Dette en capital au 1er janvier 2023 : 497 059.29€